

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 6 mai 2008

- Séance du 06 mai 2008
 - Date de la convocation 30 avril 2008
 - Date d'affichage de la convocation 30 avril 2008
- Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de votants : 19
Nombre de procurations :

L'an deux mille huit, le six mai à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le trente avril deux mille huit, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, Maire.

Présents : FORT Alain, DELGUTTE Stéphanie, POUGNARD Dominique, GUIOCHON Rémy, BONNIN Stéphanie, BARBOT Patrice, Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER, BAZIREAU Jean-Jacques, SABOURIN Hervé, BRAULT Fabrice, CHOLLET Marc, FAZILLEAU Christine, LAURENT Max, MARCHAND Bruno, POUGET Renaud, SCHMITT Susanne, PORCHER Nadette, VIAUD Joëlle, AMICEL Pascal

Absents excusés :

Invité :

Secrétaire de séance : Nadette Porcher, conseillère

1. Approbation du procès verbal du 09 avril 2008

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal a fait l'objet d'une remarque au sujet du conseil d'administration du CCAS.

Monsieur Alain Fort, maire et président de droit du CCAS, informe les participants que le conseil d'administration du CCAS doit se composer d'un nombre égal d'élus et de personnes extérieures.

Les élus nommés membres du conseil CCAS sont : Dominique Pougard, adjointe, et Marc Chollet, Christine Fazilleau, Bruno Marchand, conseillers. L'UDAF, sollicitée par le maire, n'a pas présenté de candidat.

Quatre personnes extérieures sont nommées par arrêté du maire en date du 5 mai 2008 :

- Monsieur Philippe Beaumont, 34 chemin du moulin, 79230 Fors
- Madame Yannick Trouvé, 6 rue du Bief, les Sanguinières, 79230 Fors
- Madame Marie-Christine Proust, 33 route de Bel Air, 79230 Fors
- Monsieur Marc Riouallon, 35 rue de Maurepas, 79230 Fors

2. Election des délégués du SIVOM

Alain Fort et Marc Chollet lors du conseil municipal du 20 mars 2008, ont été élus délégués titulaires.

Le conseil doit désigner deux suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers élisent comme **délégués suppléants**:

- Jean-jacques Bazireau, 8 route de Chizé 79230 Fors
- Hervé Sabourin, 62 route des Sanguinières 79230 Fors

3. Choix du photocopieur pour la mairie et l'école

L'achat des photocopieurs de la mairie et de l'école date d'il y a 7 ans, ils sont en fin de maintenance, il convient de les renouveler tous les deux.

Quatre fournisseurs ont été sollicités mais seulement trois ont fait une offre d'achat avec contrat de maintenance inclus ou de location.

Après étude des devis, le choix d'un matériel en location a été retenu par le conseil municipal tant pour la mairie que pour l'école.

Après en avoir délibéré, le devis de la société SORAM est accepté à 12 voix pour et 7 abstentions. La location trimestrielle s'élève à 506.98 euros TTC (cinq cent six euros quatre vingt dix huit centimes) pour le photocopieur de la mairie et 332.39 euros TTC (trois cent trente deux euros trente neuf centimes) pour celui de l'école.

4. Achat de matériel de bureau

Le maire propose au conseil municipal l'étude de trois devis en vue d'équiper son bureau d'un micro ordinateur avec les logiciels, et la salle du conseil d'un vidéo - projecteur.

Après en avoir délibéré, le devis de la société « Rue du Commerce » est accepté à l'unanimité pour un montant de 1653.57 € TTC (mille six cent cinquante trois euros et cinquante sept centimes).

5. Convention de servitudes entre la SOREGIES et la commune

Monsieur le maire expose que, dans le cadre de la convention de servitude passée avec la SOREGIES sur une parcelle de terrain cadastrée section ZX N° 36 et ZX N°37 et appartenant à la commune, le notaire demande une délibération du conseil municipal l'autorisant à signer l'acte authentique.

Cette demande est aussi présentée pour une parcelle de terrain cadastrée AN 146.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire, Alain Fort, à signer les actes désignés.

6. Attribution de subventions

- Associations de la commune

Le maire souhaite rencontrer les représentants des associations de la commune en juin afin de leur présenter, entre autres, les critères d'attribution des subventions qui seront définis rapidement afin de permettre un versement en septembre.

- Associations hors commune

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal accorde au titre de 2008 une subvention de :**

- 50 euros pour l'association **VALENTIN HAÛY**
- 50 euros pour l'**ADOT 79**
- 50 euros pour l'**UNAFAM**
- 50 euros pour l'**APF (Association des Paralysés de France)**
- 85 euros à l'**association des conciliateurs de justice**
- 150 euros pour l'**ADMR**

7. Congrès départementale AFN

Monsieur le maire expose que le 31 mai prochain aura lieu à Fors le congrès départemental des AFN réunissant plus de 400 personnes et qu'une partie des frais engagés sont à la charge de la section AFN de Fors.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle de 400 euros au profit de l'association AFN de Fors.

8. Semaine d'animation

Le maire rappelle que la semaine d'animation a été mise en place en 1984 suite à une volonté des élus des mandats antérieurs et des associations fédérées par le comité des fêtes. Sur une idée simple, qui était d'animer, donc de rassembler la plus grande majorité des habitants de la commune donc des Forsitains, sur diverses animations qui touchent plusieurs domaines aussi bien culturels, qu'artistiques, que conviviaux, et surtout accessibles à tous.

Il rappelle que l'animation communale fait aussi partie des missions de ce nouveau conseil, et demande à chacun de s'y impliquer, de trouver ensemble les bonnes clés, les bonnes idées afin de rassembler, de motiver les éléments moteurs de la vie associative du village.

En vue de l'animation 2009, une réunion de la commission des fêtes et cérémonies devra être programmée dès septembre 2008 afin de recenser les centres d'intérêts de la population en tenant compte des coûts.

9. Eclairage du stade

Stéphane Bonnin fait le point sur les travaux faits et ceux qui restent à réaliser.

Pour le raccordement électrique allant de la limite de propriété au tableau électrique des vestiaires, un devis de 7284.84 euros TTC (sept mille deux cent quatre vingt quatre euros quatre vingt quatre centimes) a été fourni par INEO.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis et à engager les travaux.

10. Enfouissement des réseaux électriques et Télécom

Le coût de l'enfouissement des lignes téléphoniques a été estimé à 43 994 euros TTC (quarante trois mille neuf cent quatre vingt quatorze euros). Une participation de France Télécom s'élève à 7621 euros (sept mille six cent vingt et un euros) et, une subvention éventuelle du CG79 serait de 7600 euros (sept mille six cent euros).

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à engager les travaux d'enfouissement pour 36373 euros TTC (trente six mille trois cent soixante treize euros).

11. Panneaux signalétiques

Dans un souci d'harmonisation des entrées de bourg, un devis a été demandé pour 6 unités (2 route de Chizé/Niort, 1 route de La Nouzière, 1 route des Sanguinières, 1 route de Prahecq et 1 en stock).

Le devis de la société Signaux Girod Ouest est de 1175.43 euros TTC (mille cent soixante quinze euros quarante trois centimes).

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à passer commande des 6 panneaux pour un montant de 1175.43 euros TTC (mille cent soixante quinze euros quarante trois centimes).

12. Augmentation des tarifs de la cantine scolaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à un problème du logiciel de facturation de la cantine scolaire, l'augmentation du prix du repas de 3.26% prévue au 1^{er} avril 2008 (délibération du conseil municipal du 28 février 2008) n'a pu être effective.

Le conseil municipal au vu du nombre restreint de repas facturés en avril, en raison des vacances scolaires, décide à l'unanimité de reporter la date d'augmentation des tarifs au 1^{er} mai 2008.

13. Question diverses

→ Bruits de voisinage et chiens divagants :

En réponse à la question sur les bruits de voisinage, l'article R1334-31 du décret n°2006- 1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le Code de la Santé Publique, s'applique.

La préfecture a également pris un arrêté en 2003 concernant le bruit, il est disponible sur le site internet de la mairie (www.communedefors.fr).

La préfecture doit fournir ultérieurement les textes concernant les chiens. Ils seront également mis en ligne sur le site de la mairie.

→ Citerne incendie des Sanguinières :

Bruno Marchand rappelle que lors du précédent conseil, il avait été fait état du très mauvais état de la clôture de la citerne incendie des Sanguinières. Stéphane Bonnin indique que la demande sera transmise à la communauté de communes.

→ **Fleurissement de la commune :**

Le maire propose que la population participe au fleurissement de sa commune, par rue ou par quartier.
Une commission comprenant Christine Fazilleau, Bruno Marchand, Hervé Sabourin, Marc Chollet et Jean Jacques Bazireau, va travailler sur le projet.

→ **14 juillet :**

C'est la commune qui organise les animations du 14 juillet, le bal et la buvette relevant du comité des fêtes.
Cette année, le bal aura lieu le 13 juillet.

→ **Semaine bio au restaurant scolaire :**

Madame Pougard précise qu'une semaine d'alimentation bio est prévue au restaurant scolaire du 9 au 13 juin.
En parallèle, une exposition sera mise en place à la bibliothèque.

→ **Dégradations :**

Le maire informe le conseil qu'un panneau d'entrée d'agglomération a été volé.

→ **Les prochaines commissions**

- ▶ **ANIMATION** mardi 27 mai

<p>La date retenue pour le prochain conseil municipal est le mardi 10 juin 2008 à 20 h 45</p>
--

Les conseillers,

Alain FORT, maire,